



Poussières mortelles

Etienne BRUNEAU

Dans le sud-est de l'Allemagne, ce printemps était déjà, comme dans de nombreuses autres régions d'Europe, assez difficile pour les apiculteurs. Pourtant, le long du Rhin, rien ne pouvait prédire qu'en quelques jours plus de 5.000 colonies trouveraient la mort. Comment peut-on expliquer pareille hécatombe ?



Début mai, de nombreux apiculteurs de l'est de la Forêt noire, situés le long de la plaine du Rhin (entre Karlsruhe et la frontière suisse), ont vu leurs colonies d'abeilles touchées brutalement par des mortalités élevées. Le phénomène est apparu le premier week-end de mai, avec de fortes mortalités à partir du vendredi, puis des mortalités de 200-300 abeilles qui se sont produites les jours suivants, indiquant que les butineuses n'étaient pas les seules touchées mais qu'il s'était produit une contamination des réserves. Les pertes étaient enregistrées sur une zone tellement large (20 à 30 km sur 200 km) que l'on ne pouvait pas incriminer un agriculteur ou une erreur d'utilisation de produit. Des prélèvements d'abeilles et de végétaux ont été réalisés, et un laboratoire officiel (le Julius-Kuhn Institut) a retrouvé des doses importantes d'un neurotoxique puissant : 32 échantillons d'abeilles sur 33 contenaient de la clothianidine (moyenne de 5,2 µg/kg avec un maximum de

11,6 µg/kg), tout comme de nombreuses fleurs et feuilles de colza et de fruitiers. La dose maximale a été enregistrée sur fruitiers, elle était supérieure à 100 µg/kg. L'origine de ce toxique a été attribuée aux semis de maïs réalisés avec du Poncho PRO, produit d'enrobage à base de clothianidine, dont la concentration en matière active est près du double de celle du Poncho. C'est un neurotoxique très proche de l'imidaclopride. Ce produit est autorisé en Allemagne mais n'a pas obtenu d'agrément en France car les tests proposés par la firme Bayer n'ont pas été jugés suffisants par l'AFSSA pour juger de son innocuité pour les abeilles. Dans cette zone d'Allemagne ainsi qu'en Bavière, suite à un risque important lié à la présence d'oscinielles (*Oscinella*) sur maïs, les services officiels avaient conseillé aux agriculteurs d'utiliser des semences enrobées de Poncho PRO. Ceci explique l'étendue de la zone touchée. Le 15 mai, suite à un examen détaillé de

la situation, l'Office fédéral pour la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire (BVL) a suspendu l'autorisation d'une série de produits utilisés pour l'enrobage des semences : Antarc, Chinook, Cruiser 350 FS, Cruiser OSR, Elado, Faibel, Mesuroflüssig, Poncho. Dans son communiqué de presse, le BVL met en évidence un problème lié aux semis : avec les semences traitées Poncho, utilisées dans certains types de semoirs pneumatiques, les abeilles sont soumises à des expositions plus importantes que celles connues dans le processus d'homologation. Une nouvelle évaluation du risque qui prend en compte cette exposition plus élevée au toxique laisse apparaître que des effets inacceptables ne peuvent être exclus suite à cette exposition. Ceci concerne le risque pour les abeilles mais aussi pour l'utilisateur. Une seconde action a été d'envoyer à tous les apiculteurs de la zone sinistrée un courrier dont voici les extraits les plus intéressants :



Baden-Württemberg

Baden-Württemberg
Présidence du gouvernement de Freiburg
Département agriculture, environnement rural, vétérinaire et alimentation

Aux associations d'apiculteurs
Lettre d'information 11/2008

Chers présidents des associations,

Les analyses des colonies sinistrées ont montré que les pains de pollen contiennent des quantités importantes de la substance active Clothianidin. Les quantités de substances actives emmagasinées sont tenues pour responsables des mortalités continues d'abeilles. Il faut s'attendre à des dommages tant que les pollens contaminés restent dans les ruches. Pour cette raison, dans le cadre des mesures sanitaires, tous les apiculteurs sont priés de retirer ces pollens contaminés des ruches. Par ailleurs, il faut retirer les cadres de couvain endommagé. Ces dommages sur le couvain se traduisent par des opercules sombres, comme on les voit juste avant l'éclosion. En désoperculant ces cellules, on trouve souvent du couvain mort, soit partiellement développé, soit avec des nymphes dont la tête et le thorax sont de couleur sombre et l'abdomen de couleur claire. Ces nymphes ont l'aspect d'un lardon. Les abeilles tentent en partie de retirer le couvain mort. L'estimation de l'ampleur du dommage financier se fera par un expert apicole, qui sera également disponible pour des conseils. (...) Pour l'instant, les mesures suivantes sont recommandées. Il est suggéré de déjà se préparer.

Colonies moyennement atteintes
Elles occupent encore plus d'un corps (type divisible) et ne contiennent pas de couvain atteint.
Mesures recommandées :
Il faut resserrer les colonies après avoir enlevé les cadres de pollen. Le trou d'envol est à réduire en fonction de la taille de la colonie. En cas d'absence de miellée, il faut stimuler avec de petites quantités de sirop (1:1). Le nourrissage au miel est à préférer pour les colonies susceptibles de donner encore une récolte.

Colonies fortement endommagées
Elles occupent moins d'un corps de ruche.
Mesures recommandées :
Les colonies fortement endommagées sont à assainir en constituant un essaim artificiel. Vu la faiblesse de ces colonies, il convient de regrouper les abeilles de 2-3 colonies. Pour cela, on cherche la reine que l'on souhaite conserver et on la met dans une cage d'introduction fermée par du candi. La cage sera suspendue entre deux cadres d'une ruche garnie de cires gaufrées, dans laquelle on déverse toutes les abeilles. Les autres reines doivent aussi être recherchées. Des nourrissages réguliers (1:1) doivent entretenir l'activité de construction des abeilles cirières et permettre de rétablir la colonie.

Elimination des cadres de couvain et de pollen
Des containers seront disposés à différents endroits pour la collecte des cadres de couvain et de pollen. Les lieux et dates de livraison seront communiqués ultérieurement. Les cadres doivent être conservés d'ici là dans des corps de ruche bien fermés et inaccessibles aux abeilles. Il est également recommandé de prélever des échantillons qui permettront de nouvelles analyses le cas échéant.

Renouvellement des reines
Il est recommandé de renouveler les reines, en particulier dans les colonies qui ne pourront plus servir à la récolte. Cela augmente les chances d'un bon hivernage.

...

POUSSIÈRES DE SEMIS

Les premiers problèmes de poussières de semis avaient été mis en évidence en Italie où les chercheurs avaient signalé que les rejets de poussières de semis pouvaient générer des troubles sur les colonies situées dans l'environnement des semis. Suite à ces études, l'enrobage des semences de betteraves a été modifié et une couche de protection a été ajoutée au-dessus de l'enrobage classique. Dans les années qui ont suivi, les dépêrissements dans notre région ont fortement diminué. C'est l'intoxication avec des poussières de fipronil qui a cependant été la plus médiatisée. Tous les apiculteurs qui ont

vu le film « Témoin gênant » se souviennent certainement des images des tapis d'abeilles mortes devant les ruches. Ce printemps, les Italiens nous signalaient de nouveau de gros problèmes liés aux poussières de semis. En Slovénie, la situation était également catastrophique, avec 50 % de mortalités d'abeilles. Là aussi, les semis sont directement incriminés. Il faut savoir que les techniques d'enrobage et les semoirs sont différents en fonction de la graine. Les semences de céréales (escourgeons, froments) et de maïs ne sont pas recouvertes d'une couche de protection comme le sont aujourd'hui les semences de betteraves.

Seules les semences de maïs font appel à un semoir pneumatique à air pulsé. Ce sont donc elles qui risquent de présenter les plus gros problèmes sur le terrain. Interrogée au Parlement sur ce problème par la députée Thérèse Snoy, notre ministre de l'agriculture, Sabine Laruelle, a donné une réponse dont voici quelques extraits illustrant ce qui est fait en la matière : « ... je peux vous confirmer que l'évaluation du risque pour la santé publique lié à l'exposition lors du semis des semences traitées est bien prévue par la directive et que cette évaluation a donné des résultats acceptables pour les pesticides concernés, évalués conformément à ladite directive. En Allemagne et en Italie, seuls des effets sur les abeilles ont été signalés.

L'évaluation du risque sur les abeilles pour ce type d'exposition spécifique n'est pas, pour l'instant, prévue par la législation, et c'est notamment sur cet aspect que l'avis d'experts en la matière sera nécessaire. (...) Sans vouloir préjuger de l'avis que donnera le Comité d'agrément (réunion prévue le lendemain de sa réponse, NDLR), je voudrais malgré tout faire part de deux éléments. Tout d'abord, l'adhérence des produits de traitement aux semences fait, lui, l'objet de mesures, et une agrément pour ce type de produit n'est octroyée que si le produit répond aux normes en la matière et ne doit notamment pas amener à la formation de poussières lors du semis des semences traitées. Si c'est le cas, il y a évidemment lieu d'examiner les

causes de cette formation de poussières mais, normalement, ceci est évalué dans l'agrément. »
Même si la législation belge impose un contrôle sur les rejets maximum de poussières de semis, on ne peut garantir à ce jour l'absence de tout rejet toxique. Il semblerait que la firme Bayer compte modifier la technique d'enrobage des céréales et du maïs en y ajoutant un produit pour limiter les poussières. Un tel produit est un coformulant, dont l'usage est soumis à autorisation. Il semble que Bayer CropScience ne dispose pas actuellement de cette autorisation ; un nouvel agrément devrait donc être demandé.

Au passage, on relèvera que Madame Laruelle, s'appuyant sur l'avis de son administration, estime que le traitement de semences constitue une voie d'exposition particulière de l'abeille, voie non prise en compte actuellement par la procédure d'autorisation des produits. Ceci rejoint la thèse que nous avons déjà défendue dans ces pages (voir « Neurotoxiques systémiques, un risque pour les abeilles », A&C n°118). Nous resterons naturellement très attentifs au suivi de ce dossier qui met en évidence les carences des agréments actuels.